## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/94

OBJET : Approbation de l'avenant n° 2 de la convention d'étude avec la commune de Coëx et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – llots en Friches

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu les orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat approuvée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2022,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'étude la commune de Coëx, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain à vocation d'habitat,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Reçu en Préfecture

Préfecture de la Vendée DCPATE

Courrier arrivé le

1 1 DEC. 2024